



COMMUNE DE CHEVANNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2023/57

PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE CHEVANNES A L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) DES TERRITOIRES DE L'ESSONNE ET DÉSIGNATION DE SES REPRÉSENTANTS

En session ORDINAIRE dans la salle du conseil de la mairie de Chevannes, sous la présidence de Sami BEN OUADA, Maire.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un Décembre, à 19h00.

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Sami BEN OUADA, Maire.

Présents : M. BEN OUADA Sami, Mme BOUDOT Marie, M. BEN OUADA Mohamed, , M. GUERBADOT Maël, Mme JOYEAU Mélanie, , M. BOUDOT Stéphane, M. LEONE Nicolas, Mme AMIOT Pascale, M. FREGOLENT Pierre, Mme LEVEAU Sylvie, M. GEOFFROY Didier, Mme DA SILVEIRA Kelly, M. DI CARLO Marc.

Absents excusés : Mme BENHAMDANE Latefa, M. MARAIS Gérard, M. SOZZI François, Mme SOUMAT Nathalie, Mme ROUCHE Diane, M. SOUMAT Alain.

Absents non excusés : Néant

Pouvoirs : M. MARAIS Gérard pouvoir donné à Mme AMIOT Pascale.

Secrétaire de séance : M. BEN OUADA Mohamed

Date de convocation : 17 Décembre 2023

Date d'affichage : 17 Décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 12.

Nombre de votants : 13

Quorum atteint : 12 conseillers présents sur 19



VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1531-1 ;

VU le code de commerce ;

VU l'exposé de M. le Maire,

CONSIDÉRANT que la Société Publique Locale (SPL) des Territoires de l'Essonne a pour objet de mener des opérations d'aménagement à usage d'activités, de commerce ou d'habitation, ainsi que la construction, la rénovation énergétique ou la gestion d'équipements publics, de réaliser des études, des missions de services publics ou d'ingénierie territoriale dans le cadre des compétences attribuées par la loi à ses actionnaires,

CONSIDÉRANT la proposition de participation à l'augmentation du capital de la SPL des Territoires de l'Essonne et de désignation de ses représentants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

DÉCIDE

1° - de participer :

A l'augmentation du capital de la Société Publique Locale des Territoires de l'Essonne par souscription de 500 actions nouvelles émises au nominal de 10 euros, sans prime d'émission, ce qui représente une somme totale de 5 000 euros dont la libération interviendrait en totalité par versement en numéraire dès la souscription, et de prélever cette somme sur le budget investissement, compte 261,

2° - de désigner :

M. Sami Ben Ouada, titulaire, et M. Mohamed Ben Ouada, suppléant, pour représenter la Commune au sein de l'assemblée spéciale de la société, et l'autorise à accepter toute fonction dans ce cadre ;

3° - d'approuver :

Les statuts de la Société Publique Locale des Territoires de l'Essonne ;

4° - d'approuver :

Le règlement intérieur de la Société Publique Locale des Territoires de l'Essonne relatif aux modalités de contrôle analogue.

Fait à Chevannes et délibéré le 21 Décembre 2023

Pour copie conforme,

Le Maire

Sami BEN OUADA

